

Pauvreté laborieuse

Le travail n'est plus une garantie pour échapper à la pauvreté

De plus en plus de travailleurs actifs sont confrontés à des difficultés financières et le travail n'est plus une garantie pour échapper à la pauvreté. Le Luxembourg occupe la deuxième place derrière la Roumanie des pays européens présentant le risque le plus élevé de pauvreté laborieuse dans l'UE. Ce risque ne cesse d'augmenter ces dernières années. En 2020, le pourcentage de personnes actives qui appartiennent à un ménage vivant sous le seuil de pauvreté était de 11,9% contre 9,3% en 2007¹. La légère baisse par rapport à 2019 (12,1%) peut s'expliquer par les nombreuses garanties que l'État avait mises en place pendant la pandémie du COVID-19. Le phénomène des « travailleurs pauvres », aussi appelé « pauvreté laborieuse », désigne les personnes dont le revenu mensuel brut est inférieur à 60% du revenu médian malgré leur emploi². La **pauvreté laborieuse** dépend, d'une part, des caractéristiques de l'emploi des individus et, d'autre part, du niveau de vie du ménage auquel ils appartiennent. **Il faut souligner que les frontaliers ne sont pas pris en compte dans les statistiques alors qu'ils représentent 45,2% de l'emploi salarié au Luxembourg.**

En 2020, 17,4% de la population du Luxembourg (103.929 personnes) vivaient sous le seuil de risque de pauvreté monétaire³, avec un taux de risque de pauvreté de 30,7% chez les 18-24 ans, contre 7,3% pour les 65 ans et plus⁴. Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers restent importants : en 2020, le taux de risque de pauvreté des étrangers vivant au Luxembourg était deux fois supérieur à celui des nationaux (23% contre 10,6%)⁵. **Les ménages dépendant d'un revenu unique sont systématiquement plus exposés au risque de pauvreté.** Par ailleurs, la pauvreté laborieuse est plus répandue dans certains secteurs économiques, notamment ceux où les salaires sont bas. **Le travail à temps partiel ou les contrats à durée déterminée augmentent également le risque de pauvreté laborieuse.** En effet, près d'un travailleur sur deux qui travaille à temps partiel avec un contrat à durée déterminée est en situation de pauvreté laborieuse (48,5%). Les familles monoparentales, les non-ressortissants luxembourgeois, les travailleurs peu qualifiés travaillant dans des secteurs à bas salaires, les travailleurs avec un contrat temporaire ou à temps partiel (ou les deux) ont tous un risque plus élevé de pauvreté laborieuse⁶.

¹ https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sdg_01_41/default/table?lang=en
<https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/analyses/2021/PDF-Analyses-05-2021.pdf>

² Au Luxembourg, cette limite a été fixée en 2020 pour les revenus nets à 1.942 euros par mois pour un ménage d'une personne.

³ C'est-à-dire que leur niveau de vie mensuel ou pouvoir d'achat (donc, le revenu disponible par équivalent-adulte) est inférieur à 1.892 euros. - <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/analyses/2021/PDF-Analyses-05-2021.pdf>

⁴ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/analyses/2021/PDF-Analyses-05-2021.pdf>

⁵ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/analyses/2021/PDF-Analyses-05-2021.pdf>

⁶ Ratti L. (2022 in press) (Ed.), In-Work Poverty in Europe. Vulnerable and Under-represented Persons in a Comparative Perspective, Bulletin of Comparative Labor Relations, Wolters Kluwer, Alphen aan den Rijn

Les personnes en situation de pauvreté laborieuse sont aussi plus exposées au coût du logement. Pour la période de 2010 à 2019, les loyers annoncés affichent une croissance de 47,4% pour les appartements et de 31,3% pour les maisons. Les prix de vente, quant à eux, ont augmenté sur cette même période d'environ 65% pour les logements existants et de près de 62% pour les logements neufs⁷. Selon le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), en 2019, plus d'un tiers des locataires ont utilisé plus de 40% de leurs revenus pour payer le loyer et le chauffage. En 2016, ce pourcentage était encore de 25%. Les ménages locataires du premier quintile de niveau de vie (les 20% de ménages aux revenus les plus faibles) enregistrent un taux d'effort pour se loger de 50%⁸.

La pauvreté laborieuse se doit d'être considérée comme un défi majeur par les décideurs politiques luxembourgeois. Il n'existe pas de mesures politiques spécifiques pour lutter contre la pauvreté au travail. De manière générale, il est important de mettre en œuvre des politiques assurant une distribution plus uniforme des revenus. Le salaire social minimum n'est pas suffisamment élevé pour sortir les gens de la pauvreté. La même chose peut être dit du revenu minimum garanti - le revenu d'inclusion sociale (REVIS). Bien que le salaire social minimum soit très élevé en termes comparatifs et absolus en Europe, son niveau se fixe quasiment au seuil de pauvreté au Luxembourg. En 2019, le salaire social minimum non-qualifié était de 2.071,10 euros, mais le budget de référence (le budget dont une personne a besoin pour mener une vie décente et socialement inclusive au Luxembourg) était de 2.115 euros⁹. **Pour Caritas Luxembourg, il faudrait partir du budget de référence pour déterminer le niveau du salaire social minimum.** Un adulte célibataire ne pourra s'en sortir que si le salaire social minimum est supérieur au seuil de pauvreté, ainsi qu'au budget de référence. Ce dernier doit être calculé et mis à jour régulièrement.

Les bénéficiaires du REVIS peuvent avoir des sources de revenu très différentes et variables en fonction de leur durée de travail, de la composition de leur ménage, du statut d'activation et des allocations dont ils bénéficient. En ce qui concerne le budget de référence sur la petite enfance, le Statec est arrivé à la conclusion que le revenu des familles avec enfants qui bénéficient du REVIS sous forme d'allocation d'activation et les aides à leur disposition sont supérieures au revenu de référence nécessaire pour un niveau de vie modeste, mais acceptable.¹⁰ Ceci sous condition que leur potentiel de travail est exploité à 100%. Or, nombreux sont les cas de mères célibataires qui ne peuvent travailler à 100% car elles doivent s'occuper de leurs enfants (par exemple si elles sont encore sur une liste d'attente dans une crèche). Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier des différentes allocations telles que **l'allocation de vie chère, la subvention de loyer etc., les personnes doivent faire des démarches administratives, ce qui implique que l'on ait connaissance de l'existence de toutes les aides et que l'on sache quelles démarches administratives sont à faire.**

Depuis 15 ans, les allocations familiales n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix. Les familles avec enfants ont donc vu leur pouvoir d'achat baisser. Les allocations familiales sont de nouveau indexées depuis le 1^{er} octobre 2021. Il faut toutefois veiller à ce qu'elles restent indexées et ce même si d'autres tranches de l'index sont reportées ou compensées d'une

⁷ LISER (2021), Note 27 : Évolution du taux d'effort des ménages résidents du Luxembourg selon leur mode d'occupation et leur niveau de vie entre 2016 et 2019f

⁸ LISER (2021), Note 27 : Évolution du taux d'effort des ménages résidents du Luxembourg selon leur mode d'occupation et leur niveau de vie entre 2016 et 2019 pour un homme seul

⁹ A compter du 1er octobre 2021, suite à l'augmentation de l'indice, le salaire social mensuel non qualifié est de 2.256,95 euros minimum pour un travailleur de plus de 18 ans, pour un travail à temps plein de 40 heures par semaine.

¹⁰ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/economie-statistiques/2020/115-2020.pdf>

autre manière. En considérant, entre autres, la flambée des prix de l'énergie ; la mise en place d'un mécanisme d'adaptation régulière au coût de la vie pour d'autres allocations comme l'allocation de vie chère et la subvention loyer s'impose.

Pour Caritas Luxembourg, afin de permettre d'avoir une meilleure justice sociale, il faut une réforme fiscale basée sur une véritable redistribution sociale. Une étude approfondie sur l'amélioration de la redistribution actuelle devrait être faite, afin d'**éliminer les nombreuses inégalités qui existent** comme, par exemple, le fait que les salaires soient imposés à 100 %, les revenus de capitaux à 50 % (ou même moins dans le cas des « stock-options »). La grille d'imposition, n'a plus été adaptée à l'évolution du coût de la vie depuis 2009. Caritas Luxembourg revendique l'instauration d'un mécanisme adaptant périodiquement le barème d'imposition au coût de la vie. De plus, il faudrait réduire l'impôt sur le revenu dans les tranches inférieures du barème et l'augmenter dans les tranches supérieures, voire ajouter des tranches supplémentaires en haut de l'échelle. Le système fiscal devrait être conçu de manière à exempter systématiquement les pauvres du paiement de l'impôt sur le revenu et d'autres impôts, dans la mesure du possible. En général, pour Caritas Luxembourg, que la personne vive seul, en concubinage, pacsé ou marié ne devrait faire aucune différence sur le plan fiscal. Le critère de différenciation devrait être celui des enfants dans le ménage ou non, afin de profiter d'une classe d'impôt 2.

Sur le plan de la formation professionnelle, **une réforme lui donnant plus de pertinence pratique et encourageant l'apprentissage tout au long de la vie serait bénéfique.** L'élargissement de l'offre de formations avec un catalogue en plusieurs langues et le ciblage particulier d'une langue pour un cycle de formation (et non pas deux ou plusieurs langues) aiderait aussi. Finalement, **un effort continu doit être fait pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et privée, afin d'offrir à chacun la possibilité de gagner sa vie par le travail, tout en pouvant assumer ses responsabilités familiales, participer à la vie communautaire et contribuer au bien-être social.**

L'idée selon laquelle « n'importe quel type d'emploi vaut mieux que pas d'emploi du tout » doit être contrecarrée par la proposition selon laquelle « les personnes qui travaillent devraient pouvoir en vivre »¹¹.

Contact : Carole Reckinger – Responsable du plaidoyer politique
carole.reckinger@caritas.lu

Revendications:

La pauvreté laborieuse se doit d'être considérée comme un défi majeur par les décideurs politiques luxembourgeois. Il n'existe pas de mesures politiques spécifiques pour lutter contre la pauvreté au travail. De manière générale, il est important de mettre en œuvre des politiques assurant une distribution plus uniforme des revenus.

Pour Caritas Luxembourg, il faut:

- partir du budget de référence pour déterminer le niveau du salaire minimum ;
- adapter régulièrement les allocations familiales et autres à l'évolution des prix ;
- une réforme fiscale avec une véritable redistribution pour plus de justice sociale ;
- une réforme de la formation professionnelle et l'élargissement de l'offre en formations ;
- un effort continu pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et privée.

¹¹ Urbé, Robert (2019). ESPN Thematic Report on in-work poverty – Luxembourg, European Social Policy Network (ESPN), Brussels: European Commission